COMMISSION TECHNIQUE
POLE FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°15

(Mise en ligne le 04/12/2019)

Réunion du :	Mardi 3 Décembre 2019
Présidence :	Mme Julie ALFONSI
Présents :	Mme DAMIR Khadija, M. LECOEUR Julien, M.SUCH Mathias, M. DESBOND Alex, Mr TASSONE Christian

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de **l'art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
5) Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros.**

*****

SECTION DEBUTANTS

Rappel Règlementation

- Suite aux nombreux problèmes rencontrés dès les premiers plateaux du week-end dernier (à savoir Plateau U8/U9 du 29 Septembre), nous vous rappelons quelques points de la Règlementation concernant les plateaux à savoir :
  1. Tous Clubs absents le jour du Plateau se verront sanctionner d'une amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  2. Tous Clubs ne respectant pas le lieu programmé seront considérés comme Forfait avec application de l'amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  3. Tous Clubs désirant faire participer une équipe supplémentaire devra en faire la demande par mail avant le Jeudi 12H pour se rendre sur les différents plateaux en cas de non-respect une amende de 30 Euros sera appliquée + Frais de Dossier 14 Euros

  Cette Règlementation sera mise en application dès les prochains Plateaux à savoir les U6/U7 du 9 novembre 2019
- **Déclaration Forfait**
  Un club déclarant forfait pour un plateau devra en aviser le District de Provence au plus tard le lundi minuit précédent le rassemblement, à défaut de quoi, il lui sera infligé une amende de 30 Euros (amende révisable chaque saison par le Comité de Direction).

*****

SECTION U10-U11-U12-U13

Informations

- Le Pôle Football d'Animation informe que cette année les clubs ne peuvent pas saisir les résultats de leurs rencontres sur Footclubs.
  Ces derniers le seront par les services du District de Provence à réception de la feuille de match.
  Nous vous rappelons également que vous avez obligation de retourner au District les feuilles de match originales (article 23 alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence).
  Les envois par mail sont tolérés mais ne sont pas prioritaires dans leur traitement tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.

- Les rencontres U10-U11-U12-U13 annulées suite aux intempéries du 23 Novembre 2019 sont reprogrammées au samedi 18 Janvier 2020.

- <u>Application de l'article 14 bis-3 des Règlements Sportifs après le 30 novembre</u> :
  Licence manquante joueur : Non inscription des noms, prénoms et numéros de licences sur la feuille de match des responsables de l'équipe (article 12 bis-2 des Règlements Sportifs)

- <u>Application de l'article 12-5 des Règlements Sportifs après le 30 novembre</u> :
  Licence manquante dirigeant : Non présentation de sa licence par un dirigeant le jour de la rencontre

*****

SECTION
U10F-U11F-U12F

Informations

- Le Pôle Football d'Animation informe que cette année les clubs ne peuvent pas saisir les résultats de leurs rencontres sur Footclubs.
  Ces derniers le seront par les services du District de Provence à réception de la feuille de match.
  Nous vous rappelons également que vous avez obligation de retourner au District les feuilles de match originales (article 23 alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence).
  Les envois par mail sont tolérés mais ne sont pas prioritaires dans leur traitement tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.

- Les rencontres U10F-U11F-U12F annulées suite aux intempéries du 23 Novembre 2019 sont reprogrammées au samedi 18 Janvier 2020.

- Application de l'article 14 bis-3 des Règlements Sportifs après le 30 novembre :
  Licence manquante joueur : Non inscription des noms, prénoms et numéros de licences sur la feuille de match des responsables de l'équipe (article 12 bis-2 des Règlements Sportifs)

- Application de l'article 12-5 des Règlements Sportifs après le 30 novembre :
  Licence manquante dirigeant : Non présentation de sa licence par un dirigeant le jour de la rencontre

*****

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Le tirage au sort du 2ème Tour du Festival Foot U13 Pitch aura lieu le Mercredi 11 Décembre 2019 à 15H30 au siège du District.
Les rencontres auront lieu le 18 Janvier 2020 sur le terrain du premier nommé.

*****

FEUILLES MANQUANTES

DEUXIEME RAPPEL

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22125921	16/11/2019	U13C	A	LUYNES SPORTS	SC AIR BEL
22125947	16/11/2019	U13C	B	SC AIR BEL	FCL MALPASSE
22126060	16/11/2019	U13C	F	SO SEPTEMES	USM MEYREUIL
22126087	16/11/2019	U13C	G	AS LANCON PROV	ATHLETICO MARSEILLE
22126089	16/11/2019	U13C	G	GARDANNE BIVER FC	JS ST JULIEN
22128560	16/11/2019	U13N1	H	ST HENRI FC	E.ACLAROSEFRAISVALLO
22128585	16/11/2019	U13N1	I	JO ST GABRIEL	CA GOMBERTOIS
22129879	16/11/2019	U13N2	H	AS MAZARGUES	US MICHELIS
22129905	16/11/2019	U13N2	I	MARSEILLE LA SOUDE	AS 5 AV. LONGCHAMP
22139249	16/11/2019	U12C	B	ASCS CANET LAROUSSE	US VENELLES
22139277	16/11/2019	U12C	C	FC COTE BLEUE	JS PENNES MIRABEAU
22139279	16/11/2019	U12C	C	AS MAZARGUES	AS BUSSERINE
22139333	16/11/2019	U12C	E	LANCON PROV.	ATHLETICO MARSEILLE
22139361	16/11/2019	U12C	F	SC AIR BEL	FC ROUSSET SVO

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22139363	16/11/2019	U12C	F	GARDANNE BIVER FC	O ROVENAIN
22139451	16/11/2019	U12N1	B	FC MARTIGUES	SC REPOS VITROLLES
22139533	16/11/2019	U12N1	E	ST HENRI FC	EC TREILLE SPORTS
22139534	17/11/2019	U12N1	E	EUGA ARDZIV	FC ROUGUIERE
22139563	16/11/2019	U12N1	F	JSA ST ANTOINE	JS PENNES MIRABEAU
22139684	16/11/2019	U12N2	B	GARDANNE BIVER FC	SC REPOS VITROLLES
22139710	16/11/2019	U12N2	C	AS LANCON PROV	FC FUVEAU
22139742	16/11/2019	U12N2	D	AC ARLES	SS ST CHAMAS
22139768	16/11/2019	U12N2	E	US PELICAN	FC CHATEAUNEUF MART.
22139826	16/11/2019	U12N2	G	USTM	E.ACLAROSEFRAISVALLO
22139827	16/11/2019	U12N2	G	JO ST GABRIEL	E.CHEM.MLLSASTANTOIN
22140162	16/11/2019	U11C	C	SC AIR BEL	USC ROUVIERE
22140191	16/11/2019	U11C	D	ASCS CANET LAROUSSE	FC ROUGUIERE
22140249	16/11/2019	U11C	F	AC ARLES	FC MARTIGUES
22141299	16/11/2019	U11N1	I	AC ARLES	FC MARTIGUES
22141415	16/11/2019	U11N2	C	AS PEYROLLES	FC ROGNES
22141446	16/11/2019	U11N2	D	E.CHEM.MLLSASTANTOIN	USC ROUVIERE
22141471	16/11/2019	U11N2	E	US 1ER CANTON	AS 5 AV. LONGCHAMP
22141558	16/11/2019	U11N2	H	FC COTE BLEUE	JS CHATEAUNEUF MEDE
22141612	16/11/2019	U11N2	J	AC PORT DE BOUC	MARIGNANE GIGNAC FC
22147056	16/11/2019	U10C	A	MARIGNANE GIGNAC FC	SC AIR BEL
22147112	16/11/2019	U10C	C	SC AIR BEL	LUYNES SPORTS
22147230	16/11/2019	U10C	F	FC ROUGUIERE	CA PLAN DE CUQUES
22147421	16/11/2019	U10N1	E	FC ETOILE HUVEAUNE	O CABRIES CALAS
22147531	16/11/2019	U10N2	A	O MALLEMORT	SC ST MARTINOIS
22147533	16/11/2019	U10N2	A	AS LANCON PROV	SS LAMANON
22147672	16/11/2019	U10N2	F	FC ETOILE HUVEAUNE	O PEYNIER LOISIR
22147784	16/11/2019	U10N2	J	E.ACLAROSEFRAISVALLO	ST HENRI FC
22179112	16/11/2019	U10F/U12F	B	FC COTE BLEUE	E. LANCON COUDOUX

DERNIER RAPPEL AVANT TRANSMISSION EN CSR

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22125917	09/11/2019	U13C	A	O M	LUYNES SPORTS
22128442	09/11/2019	U13N1	D	AC PORT DE BOUC	US FARENQUE
22139447	09/11/2019	U12N1	B	AC PORT DE BOUC	FC MARTIGUES
22139613	09/11/2019	U12N1	H	E.ACLAROSEFRAISVALLO	ASC BATARELLE
22141238	09/11/2019	U11N1	G	ST HENRI FC	US CHEM GDE BASTIDE
22141440	09/11/2019	U11N2	D	SCO STE MARGUERITE	M SUD OLYMPIQ
22147198	09/11/2019	U10C	E	FC COTE BLEUE	FCL MALPASSE
22147753	09/11/2019	U10N2	I	ES LA CIOTAT	AS BOMBARDIERE

*****

La Présidente: Mme ALFONSI Julie